



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 23^{ème} délibération

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
MERY
PUGNY CHATENOD
VIONS

Michel FRUGIER
Eudes BOUVIER
Jean-Guy MASSONNAT
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Michael ETHEVE
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Yves GRANGE
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabrice BURDIN
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Bureau d'Etudes Blezat
ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Agriculture
Responsable juridique/Assemblées
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2019

Exécutoire le : 11 JUIL. 2019

Affichée le :

Visée le : 11 JUIL. 2019

FINANCES Budget Assainissement Créances irrécouvrables 2019

Monsieur le Président indique que le budget Assainissement fait apparaître que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances irrécouvrables et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le comptable public justifiant soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs. Ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget Assainissement pour le règlement de la redevance ou de la participation au financement de l'assainissement collectif. Ils se rapportent à :

N°	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
1	GERVAISE Virginie	2017	81,70	Certificat d'irrécouvrabilité	6542
2	SAS GOSINI	2016	242,73	Certificat d'irrécouvrabilité	6542
3	ALBRIEUX Ludovic	2016	17,89	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
4	BABOULAZ Claude	2016	0,78	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
5	BARIOUT Salima	2015 et 2016	183,83	PV de carence	6542
6	BELLIN CROYAT Samanth	2016	15,31	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
7	BERNAT Franck	2015	6,30	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
8	BLANCHIN Marie-Claude	2016	0,18	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
9	BOURLY Marie Linda	2018	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
10	BOUTHENET Olivier	2016	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
11	CHARREL Alain	2017	0,27	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541

N°	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
12	CHATAIGNE Franck	2017	3,20	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
13	CLARET COQUET Céline	2017	0,82	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
14	CORNEGLIO Céline	2016	0,81	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
15	CORPORON Camille	2016 et 2017	62,66	Poursuites sans effets	6541
16	DEVERNAY Nicolas	2015	34,05	Poursuites sans effets	6541
17	GASTAUER Romain	2015	0,20	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
18	GPL	2015	1,73	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
19	REGARD Sabrina	2014	81,80	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
20	BOUSCAL Marc	2017	60,14	PV de carence	6542
21	COMBET Fabrice	2016	69,92	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
22	COMBET XXXX	2017	22,88	Poursuites sans effets	6541
23	DE HARENNE Patrick	2016	4,40	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
24	DELACOTTE Thomas	2015	14,70	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
25	DONCHÉGAY Jean	2017	0,15	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
26	DUCRUET Christelle	2017	0,10	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
27	DUMAREST Geneviève	2016	21,15	Poursuites sans effets	6541
28	DUROCHAT François	2017	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
29	EXBRAYAT Xavier	2015 et 2016	147,23	PV de carence	6542
30	EXERTIER Gilbert	2017	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
31	FALQUE Jean-Michel	2016	12,34	Poursuites sans effets	6541
32	FONDARY Daniel	2017	3,60	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
33	GOUBRY Maria	2017	0,90	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541

N°	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
34	HORMAU	2015	20,87	Poursuites sans effets	6541
35	LALLEMENT Dominique	2017	232,75	PV de carence	6542
36	PITTET Rolande	2016	58,23	Décédé(e)	6542
37	SA ACCEL	2015	225,70	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
38	BADIN Valentin	2015	107,53	Combinaison infructueuse d'actes	6542
39	BERNARD Sonia	2015	87,96	PV de carence	6542
40	CHETRIT Edgar	2015	57,26	Combinaison infructueuse d'actes	6542
41	DECOUFLET Annie	2015	60,41	PV de carence	6542
42	SAKIR Suleyman	2017	2,71	PV de carence	6542
43	SULEYMAN Sakir	2015 et 2016	277,38	PV de carence	6542
44	RHONE ALPES ECHAFAUDAGES	2013 et 2014	2 349,68	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
Total des admissions en non-valeurs			4 572,29		

* RAR = Reste à recouvrer
PV = Procès-verbal

Il convient d'autoriser l'inscription de cette somme en non-valeurs (article 6541) et en créances éteintes (article 6542), au chapitre 65, du budget Assainissement sur l'exercice 2019.

Les crédits sont ouverts au budget 2019.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Assainissement - Créances irrécouvrables 2019

Date de transmission de l'acte : 11/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2019

Numéro de l'acte : d2916 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190704-d2916-DE

Date de décision : 04/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

